CRITÈRES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Dans le cadre du programme des compétitions provinciales de cette année, il a été décidé de proposer à votre district/club l'organisation :

- du championnat provincial **« Doublettes »** : 40 terrain requis.
- du championnat provincial **« Doublettes +48/50 ans»** (+ 50 ans hommes + 48 ans dames) : un minimum de 40 terrains requis.
- du championnat provincial **« Interclubs 48/50 ans»** : 60 terrains requis

Nous vous précisons ci-après les conditions qui assortissent notre proposition et dont le respect doit être garanti par le club attributaire.

1. DROIT D'ORGANISATION :

- Il est calculé sur base d'un montant défini annuellement par la Province par participant.
- Il s'applique aux équipes Messieurs/Mixtes et Dames qui participent à la journée provinciale.
- Le club organisateur doit payer un droit de participation par joueur.
  Cette année le montant sera de 1.00€ la journée.
  Cette somme sera réglée à la trésorerie provinciale **dans les 10 jours** qui suivent la compétition.
- Lors des Inters-clubs, le club organisateur prendra en charge les repas et boissons du bureau constitué d'un maximum de 4 administrateurs de province (nombre en fonction du type de compétition et des inscriptions) ainsi que des arbitres (nombre défini également en fonction de la compétition).

F.B.F.P – Province de Liège
Secrétariat province- Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincedeliege.be – Site :www.petanqueprovincedeliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815- BIC : GKCCBEBB

2. CRITÈRES MATÉRIELS :

a) **Dates :**
Voir calendrier d'été défini par la Province en fonction des compétitions fédérales et nationales.

b) **Terrains :**

- Leurs dimensions minimales sont de 12m x 2m.
- Si les installations disponibles le permettent, ces dimensions pourront être augmentées à 15m x 4m au maximum.
  Il faut également veiller à ce que des protections efficaces soient installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs, joueuses et spectateurs le justifiera.
- La numérotation sera faite dans un ordre chronologique et ce, de manière visible et durable en accord avec le Président Sportif de Province.
  Celle adoptée pour les terrains d'un éventuel tournoi connexe sera telle, qu'aucune confusion ne puisse être possible.

- Pour le sol, des exigences seront précisées en fonction de la nature des terrains proposés.
  La nature de ces terrains sera immuable pendant toute la compétition.
  Nombre :
  - Le nombre est fonction de l'organisation accordée et des inscriptions enregistrées.
    Il sera communiqué à l'organisateur au plus tard la veille de l'organisation.
    Il est à noter que, suite à des intempéries de dernières minutes, certains terrains pourront, le jour de la compétition, voire pendant le déroulement de celle-ci, être supprimés par le bureau organisateur afin que tous les joueurs (ses) puissent évoluer sur des surfaces de jeux acceptables.

  - Pour les finales, deux terrains ceinturés sont à prévoir pour le carré d'honneur Dans la mesure du possible, ces terrains ne seront utilisés que pour les finales.
    L'organisateur doit prévoir des terrains en suffisance en cas d'intempéries ou pour le tournoi connexe.

F.B.F.P – Province de Liège
Secrétariat province- Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincedeliege.be – Site :www.petanqueprovincedeliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815- BIC : GKCCBEBB

c) **Éclairage :**
Bien que nous comptions que tout soit terminé avant la tombée de la nuit, il faut
néanmoins prévoir un éclairage suffisant sur les pistes prévues pour les finales.

d) **Amplification :**

L'installation devra disposer d'une amplification **de qualité** de manière à ce qu'elle porte distinctement sur toutes les pistes extérieures ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs et les joueuses entre deux tours.
Cette amplification se situera au secrétariat de la compétition.
e) **Salle :**
Un local ad hoc sera mis à disposition de la province pour la proclamation des résultats.
Un podium serait intéressant pour la remise des récompenses.
f) **Secrétariat pour l'interclub:**
D'une surface d'au moins 20 m2, il sera installé dans un local isolé, proche des surfaces de jeu et pourra être très aisément rendu accessible aux joueurs et joueuses.
Il sera équipé du matériel habituellement prévu: tables, chaises, amplification, etc...
Un raccordement électrique avec un minimum de 4 prises 220 volts doit être prévu.
Un emplacement suffisamment grand pour la prise des inscriptions sera également prévu.

g) **Plans :**
Un plan détaillé des installations **(obligatoire)** sera transmis en même temps que votre candidature.
Le jour de la compétition, ce plan sera affiché sur le panneau et à divers endroits ou les joueurs pourront facilement le consulter.

h) **Utilités:**

- Toutes utilités ordinaires (toilettes, etc..) doivent être prévues en nombre suffisant.

- **Une trousse de secours** **est** **OBLIGATOIRE.**
  Elle sera placée au secrétariat du bureau organisateur.

F.B.F.P – Province de Liège
Secrétariat province- Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincedeliege.be – Site :www.petanqueprovincedeliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815- BIC : GKCCBEBB

- **Un défibrillateur** est **OBLIGATOIRE** et sera placé à un endroit facilement accessible durant toute la compétition.

- Buvette(s) et salle(s) pour la restauration sont aussi indispensables.

i) **Tournois en poules**

j) **Prix :**

La dotation des championnats incombe à la Province.
Toutes dotations (organisateur ou un autre mécène) sont les bienvenues.

k) **Arbitres**

Le nombre d'arbitres à désigner pour une compétition **incombe à la Province** qui prendra contact avec la C.F.A.

l) **Sponsors - Publicité :**

- La Province accorde le patronage de ses compétitions avec un droit de présence.

- Toute autre forme de sponsor ou de publicité est, par contre, parfaitement autorisée à l'organisateur, en respect des lois en vigueur dans notre pays.
- En cas d'absence d'arbitre officiel, le club organisateur désignera un de ses membres licencié à la F.B.F.P. qui officiera le jour de la compétition.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, désireuse d'éviter la répétition de certaines expériences désagréables, la Province exercera, dans l'intérêt de tous, un contrôle sévère mais juste des installations proposées et n'hésitera pas à refuser une proposition jugée insuffisante.

A cette fin, le Président Sportif de province ou un administrateur sportif, désigné par le PS de Province se réserve le droit de visiter les lieux au moins 3 jours avant l'épreuve et prendra contact avec le responsable du club.

Elle n'admettra, dès lors, que des installations existantes, propres à l'organisation des compétitions provinciales, c'est à dire n'exigeant pas de travaux d'aménagement importants.
Toutes les précisions souhaitables seront communiquées à l'organisateur en temps opportun.

F.B.F.P – Province de Liège
Secrétariat province- Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincedeliege.be – Site : www.petanqueprovincedeliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815- BIC : GKCCBEBB

Il est à noter que des exigences particulières, en fonction d'éléments locaux propres, pourront être définies quand l'endroit aura été arrêté.
Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le CE de Province,
C. Gerard, président

F.B.F.P – Province de Liège
Secrétariat province- Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincedeliege.be – Site :www.petanqueprovincedeliege.be
Iban : BE83 0688 9608 4815- BIC : GKCCBEBB